

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021**

**DELIBERATION N°2021.00162**

**CONVENTION AVEC LE SIMA COISE FIXANT LE MONTANT DES PARTICIPATIONS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU FONCTIONNEMENT ET AUX TRAVAUX POUR 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 67

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

**Secrétaire de Séance**

Mme Siham LABICH  
Le 17 mai 2021

VIA DOTELEC - iXBus

03 42-042-24620770-20210505-02021001620

DATE D'AFFICHAGE : 17 mai 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021**

### **CONVENTION AVEC LE SIMA COISE FIXANT LE MONTANT DES PARTICIPATIONS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU FONCTIONNEMENT ET AUX TRAVAUX POUR 2021**

En sa qualité de membre du Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte d'Aménagement de la Coise et ses affluents et du Volon (SIMA.Coise), Saint-Etienne Métropole contribue financièrement et annuellement au budget du SIMA Coise en versant une participation qui se décompose en deux postes :

- une participation au fonctionnement du SIMA Coise (suivant la clé de répartition prévue dans les statuts du syndicat soit 20,73 %),
- une participation d'investissement sur le coût résiduel des travaux entrepris sous la maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Pour l'année 2021, le coût total des dépenses de fonctionnement du SIMA Coise est fixé à 180 080 € portant ainsi le montant de participation de Saint-Etienne Métropole à 37 330 €.

Concernant l'investissement, les travaux sont réalisés soit par l'équipe Environnement du SIMA Coise, soit par des entreprises spécialisées.

Pour 2021, le coût prévisionnel des travaux effectués par l'équipe Environnement du SIMA Coise a été fixé à 28 500 € TTC et celui confié aux entreprises à 52 308 € TTC, portant le coût prévisionnel global des travaux d'investissement à 80 808 € TTC pour les communes de Saint-Etienne Métropole.

Le montant minimum des subventions a été estimé à 28 239 €.

Ainsi, pour 2021, la participation financière de Saint-Etienne Métropole est estimée au maximum à 52 569 €. Ce montant sera revu en fonction du montant réel des travaux et des subventions réellement perçues.

Pour fixer le montant de la participation relative au coût résiduel des travaux, il convient de passer une convention entre les deux établissements publics.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention à intervenir avec le SIMA Coise fixant la participation 2021 de Saint-Etienne Métropole à 37 330 € pour le fonctionnement et à 52 569 € pour la part travaux,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,**

- les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal des Rivières, section fonctionnement destination 2014-CTCOISE-1000 article 65561, et section investissement destination 2014-CTCOISE-999 article 204.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU